



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Devant l'augmentation criante de problèmes sociaux dans les communautés : Les Premières Nations agissent

Québec, le mardi 24 mars 2009 – La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador poursuit ses efforts afin d'aider les communautés dans la reconstruction de leur tissu social qui s'est désagrégé par les effets répétés des politiques d'assimilation des gouvernements. Deux outils de sensibilisation ont donc été lancés le 24 mars dernier à Québec, en présence de plusieurs intervenants de la santé et des services sociaux, Chefs et anciens élèves des pensionnats indiens : un documentaire de référence percutant sur « L'héritage des pensionnats indiens du Québec » et une « Trousse de prévention de la violence chez les adolescents des Premières Nations ».

Le documentaire sur les pensionnats indiens a été réalisé dans le but de favoriser la réflexion et les discussions dans les communautés des Premières Nations, de façon à mieux soutenir la préparation des activités prévues dans le cadre du projet de guérison, vérité, réconciliation et commémoration : « Nous souhaitons grandement que ce documentaire suscite des discussions et réponde à plusieurs questions que les plus jeunes sont en droit de se poser dans nos communautés. Il faut aussi informer le public québécois sur cette partie de son histoire, qui a été trop longtemps cachée », a déclaré la directrice générale de la CSSSPNQL, madame Guylaine Gill.

L'héritage des pensionnats indiens : une importante cicatrice

Après leur séjour forcé dans les pensionnats, plusieurs disent avoir transmis à leurs enfants la chaîne de la dépendance, de la négligence, de la maladie mentale et parfois même de la violence. Plusieurs communautés du Québec se retrouvent ravagées par des problèmes sociaux tels que : l'abus d'alcool et de drogues, la violence familiale, les agressions sexuelles, l'inceste, les grossesses précoces, etc. Devant l'évolution inquiétante du phénomène de la violence chez les jeunes, problème qui commande des actions urgentes et concrètes de prévention, et à la demande des intervenants des communautés, la CSSSPNQL a développé une trousse de prévention afin d'accroître le niveau de sensibilisation à la violence et favoriser l'adoption d'attitudes et de relations positives. Elle renferme des informations et des vidéos pouvant servir de support à la tenue d'activités avec les jeunes.

L'assimilation des enfants autochtones : un phénomène qui perdure

En 1831, le premier pensionnat autochtone ouvre ses portes à Brantford en Ontario.

En 1876, le gouvernement fédéral adopte la *Loi sur les Indiens*; tous les enfants autochtones tombent alors sous sa tutelle.

En 1920, la fréquentation du pensionnat devient obligatoire pour les Autochtones âgés de 6 à 15 ans. Partout au Canada, ce sont environ 100 000 enfants que l'on arrache à leurs familles avec comme objectif l'assimilation.

En juillet 2007, le projet de loi 125 est adopté au Québec. Il modifie les règles concernant le placement des enfants dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* en imposant des délais maximaux à la durée des placements temporaires. Parce qu'ils sont privés de mesures adéquates de soutien direct à la famille auxquels ont droit les autres Québécois, les enfants autochtones sont désormais placés plus rapidement et en plus grand nombre à l'extérieur de leur communauté. En 2007, ils étaient environ 8 fois plus placés que les enfants québécois et l'écart tendait à augmenter.

Les enfants des Premières Nations du Québec sont captifs d'un système où, d'une part, au nom de leur sécurité et de leur bien-être et au nom de l'égalité de traitement entre tous les enfants du Québec, on les retire en plus grand nombre de leur famille et de leur milieu culturel; alors que d'autre part, on refuse à leurs parents et à leur famille le soutien auquel ils ont droit, mais cette fois sous prétexte de respecter les normes de financement définies au fédéral, lesquelles doivent s'appliquer uniformément dans toutes les provinces.

« Le processus d'assimilation a assez duré, les gouvernements doivent rencontrer leurs obligations. Ils doivent nous respecter en tant que Premières Nations et tout mettre en œuvre pour que nous puissions protéger et éduquer nous-mêmes nos enfants dans un milieu sain et stimulant à tout point de vue. », a ajouté le Chef de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ghislain Picard.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui regroupe les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

À propos de la CSSSPNQL

Le rôle de la CSSSPNQL est d'assister les communautés et les organismes des Premières Nations et des Inuits du Québec et du Labrador dans la défense, le maintien et l'exercice des droits inhérents en matière de santé et de services sociaux, ainsi que de les aider dans la réalisation et le développement de ces programmes.

- 30 -

Sources : Chantal Cleary
Responsable des communications
Commission de la santé et des services
sociaux des Premières Nations
du Québec et du Labrador

Alain Garon
Agent de communications
Assemblée des Premières Nations
du Québec et du Labrador

Tél. : (418) 842-1540

(418) 842-5020